

**CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE**

2020-2022

ENTRE

L'ÉTAT (DRAC GRAND EST)

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

LA RÉGION GRAND EST

ET L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



Depuis les premières lois de décentralisation, l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée (ci-après CNC) les collectivités territoriales coopèrent afin de développer le secteur du cinéma et de l'audiovisuel dans les territoires.

Cette politique s'est structurée depuis les années 1990 autour de conventions de coopération qui couvrent un champ très large : la création, la production, l'exploitation en salles, la diffusion, l'éducation à l'image ainsi que la sauvegarde et la diffusion du patrimoine cinématographique. Les Collectivités territoriales sont des partenaires à part entière des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée et initiatrices d'initiatives originales.

Cette politique de développement dans le secteur cinématographique et audiovisuel menée avec les Collectivités territoriales a permis :

- de nourrir la diversité culturelle par la représentation de tous les univers cinématographiques et audiovisuels, et d'intégrer les nouvelles formes d'expressions comme les œuvres immersives et interactives et numériques ;
- d'accroître l'attractivité des territoires en créant des emplois grâce à la structuration d'une filière ;
- de maintenir un parc de salles de cinéma dense, moderne et diversifié ;
- de renforcer le lien social, l'esprit critique et de renouveler les publics grâce aux dispositifs d'éducation à l'image ;
- de concourir à l'animation culturelle du territoire à travers des festivals et en sauvegardant le patrimoine audiovisuel et cinématographique, amateur et professionnel, de ces territoires.

La politique État - CNC - Région – Eurométropole de Strasbourg a toujours été envisagée par les partenaires dans sa globalité, chaque action soutenue ayant un impact sur les autres.

La convention 2017-2019 a réuni les partenaires autour des objectifs prioritaires suivants : le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité ; la structuration et le développement de la filière ; l'amélioration de l'attractivité du territoire avec une meilleure répartition sur l'ensemble de la Région ; la dynamisation d'un positionnement

géographique transfrontalier ; une politique volontariste de soutien à l'exploitation ; l'innovation dans l'éducation aux images pour inventer le public citoyen de demain ; un maillage adapté en termes de diffusion culturelle et une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique.

Pour les années 2020-2022, les partenaires souhaitent renouveler et approfondir la politique menée en renforçant les axes déjà présents dans la convention 2017-2019 :

- Terre transfrontalière et européenne de production ;
- Filière vecteur de développement économique et d'innovation technologique ;
- Équilibre du territoire régional (réseau Plato) ;
- Poursuite des initiatives liées à la collecte, la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique du Grand Est.

STRATEGIE DE LA REGION GRAND EST

Cette nouvelle convention est rédigée au moment où le territoire français sort d'un confinement généralisé et où, à fin-juillet 2020, de nombreux festivals ont été annulés, les séances de cinéma et les tournages ne reprennent qu'avec des contraintes drastiques, la chaîne de création-production-distribution a été suspendue, les actions d'éducation à l'image doivent s'envisager autrement, les salles ont adressé des demandes très précises d'interventions - d'urgence et à moyen terme - à leurs partenaires...

Elle a porté, avec la DRAC et durant 3 mois, des réunions hebdomadaires associant les têtes de pont de la filière pour établir à la fois des échanges sur l'actualité de la crise et les besoins prioritaires de relance.

Plusieurs interventions exceptionnelles sont aujourd'hui en cours de réflexion, majoritairement à moyens constants, avec des choix complexes et subtils à opérer : maintien des accompagnements des auteurs et sociétés de production sur les marchés des films digitaux, maintien des enveloppes du fonds de soutien mobilisés majoritairement par les productions régionales (documentaire / animation), renforcement du Contrat d'Objectifs et de Moyens des télévisions régionales en coproductions avec des sociétés régionales, mise en œuvre d'une résidence dédiée aux auteurs/producteurs régionaux, formations de référents Covid, aide exceptionnelle à un projet de série interrompu, aide exceptionnelle aux programmes de sociétés régionales, mise en œuvre d'un appel à projets par le COM TV, renforcement des atouts cinéma de la carte Jeun'Est, accès à la plateforme de matériel-barrière Covid, ...

Les Collectivités vont être par ailleurs sans doute obligées d'imaginer dès le 2nd semestre 2020 – une nouvelle politique cinéma et audiovisuel en région, tenant à la fois compte des éléments préexistants, de la particularité de l'écosystème régional en souffrance mais également de nouvelles priorités, dans le cadre de contraintes budgétaires inévitables, sollicitant en amont la compréhension du CNC et de l'Etat en la matière. Cette « nouvelle ère » devrait se construire dans la concertation avec l'ensemble des professionnels qui ont été réunis de façon hebdomadaire par la Région et l'Etat, pour réfléchir ensemble à l'urgence puis au moyen terme, dans une raréfaction inévitable des moyens financiers.

A l'occasion de la crise du COVID, la Région et la préfecture de Région ont lancé un **Business Act comprenant un volet culture**. Il s'agit de repenser le développement économique régional à l'aune de cette crise sans précédent, dans un moment aussi où les fonds publics vont aller en s'amenuisant. La filière image de la Région a été partie prenante de cette réflexion qui va marquer la politique menée par la Région.

A cet égard, en réponse aux enjeux transversaux portant sur le développement durable, le numérique et les nouveaux modèles de développement, trois actions structurantes vont être menées :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage est engagée par l'agence d'innovation du Grand Est, GrandEnov portant sur le **financement de la filière image**. Il s'agit d'une part d'étudier un modèle de coproduction pour une partie du fonds de soutien à la production et d'autre part de créer un outil de mécénat et de placement de marques ;
- face aux nouveaux modèles de diffusion et à l'affaiblissement des diffuseurs traditionnels, face aussi au besoin d'exposition des œuvres régionales, un **projet de plateforme vidéo piloté par ViaVosges et le Loria (création d'algorithmes)** est soutenu par la Région, à la fois financièrement et en ingénierie (appui de GrandEnov). A terme, il est souhaité que cet outil soit considéré comme un nouveau diffuseur, de contenus gratuits et d'opérations spéciales payantes ;
- le **développement durable** va devenir un prisme de lecture des projets culturels, avec dans un premier temps la mise en place de formations Ecoprod.

Il est bien évident que le pilotage de la filière porté par GrandEnov, avec une forte volonté de décloisonner la filière et de travailler sur de nouveaux modèles et des ressources clés, revêt une importance particulière.

S'agissant des ressources clés, le comité de pilotage animé par GrandEnov sur la BA 112 tend à faire évoluer le lieu vers un véritable studio de tournage, avec un positionnement marché alternatif attractif.

Les enjeux affichés par la **Région Grand Est** lors de la convention 2017-2019 en matière de **positionnement stratégique d'une part, comme terre transfrontalière et européenne de production** et, d'autre part, comme **filiale vectrice de développement économique et d'innovation technologique** ont été les leviers d'une réflexion à renforcer lors de cette nouvelle étape de partenariat.

L'état des lieux des avantages comparatifs de notre territoire et la mise en œuvre acquise du « faire nouvelle Région » étant désormais posés, la Région Grand Est souhaite poursuivre ses efforts mais également continuer à déployer de nouvelles pistes de développement.

Se poursuivent en s'améliorant encore :

- l'attention portée à l'équilibre du territoire régional, s'appuyant sur le réseau Plato des Collectivités partenaires, dispositif qui a pu démontrer sa pertinence et sa plus-value au bénéfice de la création ;
- les liens entre éducation aux images et médiation, en particulier à l'égard des publics jeunes et en lien avec l'exploitation et les Collectivités du réseau Plato ;
- l'encouragement aux initiatives liées à la collecte, la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique du Grand Est, dans ses acceptions professionnelles et amateurs.

Parmi les nouvelles pistes de développement vont être initiées :

- de nouveaux modèles de financement de projets notamment via la coproduction.
- de nouvelles formes de diffusion à travers la mise en œuvre de la plateforme « Smart vidéo Grand Est ».

Les grands axes décrits ci-dessous sont parcourus de façon transversale de deux préoccupations :

- le développement et l'appui aux tournages et aux pratiques éco-responsables

Le développement et l'appui aux tournages et aux pratiques éco-responsables constitue un axe fort de la définition de notre territoire. Plusieurs jalons avaient déjà été posés en ce sens avec notamment plusieurs actions de sensibilisation et de formations des techniciens, mais également producteurs et prestataires et vont être confortés.

- et une attention accrue à la parité - la diversité - l'égalité homme/femme.

Déjà sensibilisée à cette démarche, la Région poursuit à travers l'ensemble de sa politique cinéma, cet axe prioritaire.

LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA FILIERE

Préconiser une gouvernance de la filière

Une définition de ses enjeux, son cadre, ses objectifs qui se déclinent à 3 ans autour des défis suivants :

- Renforcer le modèle économique et le financement de la filière ;
- Favoriser l'émergence d'infrastructures et ressources clés ;
- Créer de la valeur par la formation et la recherche ;
- Améliorer le marketing de la filière et la visibilité des contenus.

Consolider parallèlement l'accompagnement économique des opérateurs du territoire

- Accompagnement en 2^{ème} année (2020) de délégation d'entreprises sur les marchés les plus porteurs et projection sur les perspectives futures (en France et à l'international) ;
- Mise en œuvre d'un fonds de dotation régional ;
- Mise en œuvre d'une campagne régionale et nationale de mécénat et de placement de produits en faveur des œuvres accompagnées par le Grand Est.

Internationaliser - positionner la Région en tant que territoire favorisant les coproductions transfrontalières

- Croiser les axes des 2 projets Interreg Rhin Supérieur/CinEuro Grande Région ;
- Positionner le forum Alentours comme une manifestation phare ;
- Concourir à l'amélioration du fonctionnement des deux fonds de co-développement dont la Région Grand Est est partenaire.

SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION

Lier écriture – accompagnement de l'émergence et des talents régionaux et résidences du territoire

Le Bureau des Auteurs mis en œuvre au sein de l'Agence culturelle doit constituer le socle d'un référencement des forces vives du territoire pour les accompagner, les valoriser, les former, les préparer aux dépôts de projets et les porter vers la rencontre avec des producteurs et/ou des diffuseurs/distributeurs potentiels.

La phase d'écriture est en effet essentielle pour réaliser des œuvres innovantes et de qualités. C'est pourquoi le CNC souhaite lancer une réflexion avec la Région sur la création de conservatoire d'écriture pour être en mesure de former dès le plus jeune âge, les auteurs de demain. En outre, la mise en œuvre d'un bureau des auteurs répond à l'une des préoccupations du CNC d'avoir pour un meilleur accompagnement des auteurs, une personne référente en charge de répondre, d'orienter les auteurs au regard de l'ensemble des services qu'elle propose.

- **Travail autour de l'attractivité et la conservation des jeunes talents en Grand Est**

La Région souhaite pouvoir mettre à profit cette nouvelle période de convention pour favoriser une nouvelle relation avec les étudiants des grandes écoles de cinéma, d'audiovisuel, d'animation ou d'illustration du territoire. Deux d'entre eux ont été intégrés au sein du Comité Longs métrages (filière production de la Femis), mais ces candidatures potentielles doivent être suscitées plus vivement.

Elle consacre également un regard particulier à un diagnostic des forces, faiblesses et opportunités des formations initiales et continues proposées en région.

- **Soutenir globalement les aides à l'écriture et au développement**

Si l'intervention du CNC ces dernières années, en appui de la Région en matière d'aides à l'écriture et au développement de projets d'œuvres immersives et interactives, a pu être un déclencheur de ces dépôts, force est de constater aujourd'hui que ces œuvres sont spontanément intégrées, à la fois par le marché et l'intérêt de certains diffuseurs qui dictent souvent ces formats.

Améliorer le fonctionnement du fonds de soutien

- **Participer à l'émergence des talents créatifs du Web**

De même, afin d'accompagner l'initiative du CNC en matière de labellisation « Talents » de contenus et de plateformes à forte audience ou potentiel, la Région envisage un Comité dédié, au sein de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) création numérique (qui pourrait lui-même devenir un dispositif pérenne) pour un accompagnement possible des producteurs de contenus ou de plateformes (du type de ceux déposant au dispositif « CNC Talents »), avec une redéfinition plus fine des critères d'éligibilité régionaux.

- **Audition en plénière des porteurs de projets en production (longs métrages et fictions TV et digitales)**

A l'instar des aides à l'écriture et au court-métrage, et compte tenu du fort contexte de sollicitation du fonds de soutien régional aux longs métrages et des montants d'intervention en jeu, la Région envisage - sous réserve des moyens d'organisation de ces Comités - une instruction en deux temps ainsi qu'une audition des porteurs de projets pour le long métrage et la fiction TV.

- **Réflexion sur la mise en œuvre d'une intervention régionale en coproduction de projets audiovisuels ou cinéma.**

La Région Grand Est, établit, avec l'appui d'un collectif d'experts recrutés pour l'Appel à Maîtrise d'Ouvrage sur l'optimisation des financements en faveur de la filière image, un diagnostic éclairé des possibilités et conditions d'exercice de la coproduction.

Dans la ligne droite de son avancement de structuration et de renforcement de la filière, la Région Grand Est souhaite étudier toutes les hypothèses d'optimisation de ses aides et la visibilité des œuvres qu'elle accompagnerait dans ce cadre, en lien également avec le fonds de dotation privé et la campagne de recherche de mécénat qui devraient se mettre en place sur la durée de la convention.

SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

Attirer – ramener le public jeune en salle

La Région Grand Est attache une attention toute particulière aux liens à créer entre les territoires, les opérateurs de l'éducation aux images et les salles de cinéma via des actions de

médiation ciblée pour permettre la sensibilisation la plus pertinente du public jeunes à la salle de cinéma.

CONTEXTE COVID : il est à noter l'effort majeur de la Région Grand Est - par l'intermédiaire de son dispositif Jeun'Est – pour proposer, dans le cadre de la reprise de l'activité des salles de cinéma, l'opération « Ma place de ciné à 1€ » avec une participation de 4€ de la Collectivité sur un billet de 5€. Le CNC n'a pas souhaité compléter cette action de manière exceptionnelle compte tenu des autres mesures prises sur le plan national.

La Région va mener une réflexion avec les exploitants de son territoire sur la médiation en salles. La médiation est aujourd'hui d'autant plus cruciale dans l'après-crise pour favoriser le retour des publics en salles, publics de tous âges, bercés aux contenus de plateformes durant une longue période, et plus encore concernant les publics jeunes. La Région souhaite associer l'ensemble de ses partenaires (pôles régionaux d'éducation aux images, exploitants, festivals, jury-jeunes, jeunes en service civique) à cet objectif.

Poursuivre et amplifier la valorisation des œuvres soutenues

A partir de l'expérience Panorama de Focus Films Grand Est sur le documentaire (que la Région souhaite maintenir et conforter), il s'agirait de décliner cette opération en faveur des courts métrages tournés ou produits en région, qui peinent encore à trouver une visibilité systématique.

Ce genre permet un lien entre de nouveaux publics, les talents souvent en émergence pour lesquels le court-métrage est un laboratoire d'expériences, le Bureau d'accueil des Tournages, les résidences de courts métrages sur le territoire et les festivals programmant des sections de courts métrages régionaux.

Les actions phares et trop méconnues des acteurs régionaux sont également un point d'appui pour la valorisation partagée et accrue des œuvres écrites, développées, produites et tournées en Grand Est.

STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA DRAC GRAND EST

Pour l'État (DRAC Grand Est), l'objet de la convention 2020-2022 est de consolider, à l'échelle du nouveau territoire, les acquis de la filière professionnelle, ceux des acteurs de l'éducation à l'image (dans le temps scolaire et hors temps scolaire), et ceux des manifestations du cinéma.

Il s'agit notamment, en lien avec les partenaires de la convention, de soutenir l'ensemble des activités de la filière, de l'écriture à la diffusion, et notamment en cette période de crise sanitaire et de sortie de crise sanitaire où l'ensemble de la filière a été gravement touchée. Cette crise sanitaire de 2020 a montré l'interdépendance de l'ensemble des acteurs de la filière.

Ainsi, la DRAC vise à accompagner au mieux les acteurs de la filière dans leur accès tant aux mesures de droit commun qu'aux mesures spécifiques ou fonds sectoriels, en lien étroit avec le CNC.

Etendu à l'ensemble du territoire Grand Est, le Pass Culture devrait permettre à chaque jeune majeur de prendre le chemin d'une salle de cinéma pour aller y voir le film de son choix (décompté de son porte-monnaie d'une valeur de 500 €), et de contribuer ainsi à la reprise d'activité des salles du cinéma, extrêmement fragilisées par la crise sanitaire.

Pour l'éducation à l'image, l'objectif est de pérenniser et consolider les dispositifs d'éducation à l'image sur le temps scolaire (École et Cinéma, Collège au Cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma) qui sont les premiers dispositifs d'éducation artistique et culturelle pour le nombre de jeunes concernés.

La DRAC Grand Est intervient pour soutenir les coordinations, pour leur mission générale d'animation et de coordination des dispositifs, leur mise en place de la logistique des dispositifs (obtention et circulation des documents pédagogiques, mise en place de formation des enseignants).

Seul un développement du partenariat avec les collectivités territoriales et leur plus forte implication dans les dispositifs permet à terme d'étendre le nombre de bénéficiaires, en conformité avec l'objectif que 100% des élèves bénéficie chaque année d'une proposition d'activité d'éducation artistique ou culturelle.

Pour le hors temps scolaire, il s'agit, en réponse aux orientations ministérielles, d'aller chercher aujourd'hui plus que jamais les publics dits « les plus éloignés des pratiques culturelles », et que les projets leur apportent une sensibilisation, une appropriation du langage cinématographique, libèrent leur expression et leur imaginaire, en visant, le cas échéant, une ambition esthétique.

Si l'extension du nombre d'élèves bénéficiaires des dispositifs au niveau local/régional dépend essentiellement de l'investissement des collectivités locales, certains leviers peuvent malgré tout être signalés.

Ainsi, il est possible d'œuvrer au développement :

- des ressources pédagogiques (des ressources adaptées au contexte local peuvent être produites par les coordinations), des réseaux. L'animation du réseau et l'implication de chaque partenaire dans chaque dispositif peuvent toujours être améliorés. Tous les acteurs de la filière ont leur place dans les dispositifs.
- de la formation, notamment de formateurs. L'axe de la formation est essentiel, il constitue une partie essentielle de la motivation des enseignants. Il s'agit dans certains départements de revenir à une proposition de formation adaptée, de résister aux effets néfastes de la réforme du Lycée et du premier degré (moyens de formations dédiés prioritairement aux fondamentaux), ou encore d'affiner les propositions de formation liées aux films programmés ou formations plus généralistes. L'enjeu est aussi de revenir dans

certains cas à à une formation par film, et de recréer un lien entre pré-visionnement du film et temps de formation.

- de la « recherche et développement ». C'est l'axe pour lequel la dimension « Grand Est » peut constituer une véritable plus-value : les repérages des bonnes pratiques et actions innovantes, leur mutualisation, leur circulation doivent être favorisées.
- des synergies entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires. Ces synergies pourraient être favorisées en instaurant des temps de rencontres (à l'image des Commission Académique de Suivi des Enseignements et des Activités en Cinéma audiovisuel CASEAC -, mais aussi ouvertes à tous les acteurs de l'éducation à l'image, y compris hors temps scolaire), en créant un ou des évènements fédérateurs / transversaux, en matérialisant dans les « parcours » éducation artistique et culturelle une mobilité entre temps scolaires et les autres temps de l'élève.
- de la coopération culturelle des territoires. Il faut tenter de retrouver l'investissement de certaines collectivités qui se seraient désengagées ou de motiver celles qui n'ont jamais été présentes. Cela peut passer par un échange avec les élus sur les objectifs des dispositifs et des politiques publiques, qui convergent sur nombre de points (y compris en terme de socialisation et de citoyenneté par exemple).
- des publics. C'est le sens même des concertations régionales menées en 2020 et du travail de l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'image. Les deux ministères (Education et Culture) convergent comme jamais sur cet objectif, en phase avec le CNC.

Enfin, il s'agit de parvenir à une structuration du réseau des acteurs intervenant dans le domaine du patrimoine cinématographique et audiovisuel, permettant ainsi la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine, richesse indéniable du territoire Grand Est.

Cette convention vise à conforter les deux grands objectifs historiques du Ministère de la culture dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel :

- favoriser la rencontre de tous les publics avec les œuvres dans toute leur diversité ;
- par le biais d'évènements, favoriser la rencontre humaine, la convivialité et l'expression citoyenne.

STRATEGIE DU CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE **ANIMEE**

Le CNC assure la définition et la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines du cinéma et des autres arts de l'image animée.

La coopération avec la Région, l'Eurométropole et la DRAC permet d'ancrer cette politique sur les territoires par l'analyse et la prise en compte de leurs spécificités, lui donnant un maillage fort.

Cette coopération doit être pour le CNC l'occasion d'accompagner la Région et l'Eurométropole dans leur politique du cinéma et de l'image animée autour de trois objectifs prioritaires :

- L'indépendance créative des auteurs et économique des entreprises ;

La diversité cinématographique doit sans cesse s'enrichir. Il faut que tous les univers, tous les talents puissent s'exprimer.

- L'internationalisation des œuvres et l'attractivité des territoires ;

Le contexte mondial est de plus en plus concurrentiel. La qualité et l'originalité des œuvres françaises sont clés pour se différencier. La capacité à exporter les œuvres françaises doit être prise en compte dès l'écriture et le développement.

- L'accès aux œuvres et la reconquête du jeune public.

Dans ce monde de l'accès, on est en train de perdre toute une génération. Nos jeunes qui sont en train de perdre le goût du cinéma et de la création audiovisuelle française. L'éducation à l'image doit être la priorité des années à venir avec :

- le renforcement des dispositifs d'éducation au cinéma en temps scolaire et hors temps scolaire ;
- la relance des ciné-clubs qui doivent être réinventés ;
- la multiplication des postes de médiateurs dans les salles.

STRATÉGIE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

En préambule, il convient de rappeler que l'Eurométropole de Strasbourg est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) constitué de 33 communes et dont Strasbourg est la ville centre qui regroupe plus de la moitié de la population. Chaque entité dispose de compétences et de budgets qui lui sont propres.

Toutefois, depuis 1972, les services de l'administration de la ville de Strasbourg et de son EPCI sont regroupés en une administration unique qui permet une meilleure coordination des politiques publiques. Ainsi, une seule administration coordonne de manière complémentaire l'ensemble des actions et engagements de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur du secteur audiovisuel et cinématographique.

Engagées depuis plus de 20 ans dans une politique active en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, de même que dans l'ensemble des chantiers liés à la transition numérique, les collectivités strasbourgeoises souhaitent poursuivre leurs engagements sur le terrain de la coopération, au niveau local, national et international.

De manière général et à ce jour, l'Eurométropole est compétente en termes de soutiens à la création, qui comporte l'attractivité du territoire et les actions transfrontalières, et les communes ont gardé leurs prérogatives en matière d'action culturelle et d'éducation artistique, tout comme des actions en faveur du patrimoine et les soutiens à l'exploitation cinématographique qui relèvent principalement de Strasbourg.

La présente convention précise certains des engagements de la Ville de Strasbourg pour mémoire, afin de proposer une vue d'ensemble de la stratégie territoriale mise en œuvre sur l'intégralité de la filière et de ses points de cohérence au niveau local, mais également régional et national.

Pour l'Eurométropole de Strasbourg, l'objectif de cette nouvelle convention 2020-2022 est la consolidation du positionnement du territoire eurométropolitain comme territoire transfrontalier et ouvert sur l'Europe en matière de cinéma et d'audiovisuel.

Cette stratégie s'articule autour de dispositifs financiers et de leviers structurants pour l'accompagnement des acteurs des filières créatives et culturelles (office Europe Créative, bureau d'accueil des tournages, Maison de l'Image) et d'événements fédérateurs (rencontres professionnelles et festivals) avec les objectifs suivants:

- encourager la création audiovisuelle et cinématographique sur son territoire et réunir un patrimoine d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques grâce à un dispositif de soutien à la production reposant sur l'achat de droits non exclusifs et non commerciaux. Les œuvres soutenues constituant un catalogue permettant de figurer la diversité créative et culturelle du cinéma et de l'audiovisuel trouvant son ancrage sur le territoire, l'Eurométropole s'attache à développer un cadre de diffusion évolutif de ce catalogue, œuvrant ainsi à la promotion, la valorisation, la circulation et la sauvegarde de ce patrimoine audiovisuel et cinématographique sur l'ensemble de son territoire ;
- poursuivre l'accompagnement de l'émergence d'auteurs-réalisateurs et la consolidation « structures et métiers » de la filière image du territoire en encourageant l'accueil des tournages et le soutien à la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques sur le territoire, aussi bien d'initiative locale, que nationale ou internationale, et ce dans le domaine de la fiction, de l'animation et de la création documentaire, pour des œuvres cinématographiques de courte et de longue durée ;

- encourager le développement de coopérations transfrontalières et plus largement européennes, en s'appuyant notamment sur la dynamique d'ores et déjà engagée dans la collaboration des desks Europe Créative français, allemands, luxembourgeois, belge et suisse et un forum de coproduction d'envergure conjointement mis en œuvre par le desk Europe Créative France (Strasbourg / Paris), la Région Grand Est et l'Eurométropole, dans une nouvelle formule du « Rendez-vous de la coproduction rhénane » désormais intitulé « Forum alentours : rendez-vous de coproduction rhénane » ;
- intensifier le suivi des entreprises de la filière image du territoire par un accompagnement économique (aide structurelle) et administratif (conseil, veille documentaire, workshops de formation) ;
- susciter davantage de projets portant sur la création culturelle numérique (applications, mobilités innovantes, jeux vidéo, ...) par le déploiement de dispositifs dédiés, de nouvelles coopérations territoriales et d'approches transverses culture / numérique / développement économique ;
- poursuivre un travail appuyé en direction de la diffusion de la création documentaire, de l'éducation aux images et de la sauvegarde patrimoniale : ateliers de programmation, opérations festivalières et centres de ressources... autour du lieu outils qu'est la Maison de l'Image et qui accueille des associations porteuses de ces actions.
- poursuivre un investissement important en matière de diffusion des cinématographies européennes « art et essai », des cinématographies dites « difficiles » et des œuvres destinées aux jeunes publics, appuyé sur la délégation de service public du cinéma L'Odyssée (établissement cinématographique fondé en 1913 et patrimoine inscrit toujours en activité) dont la Ville de Strasbourg est propriétaire.

Ces objectifs sont poursuivis avec une attention accrue aux questions de développement durable et de parité.

STRATEGIE DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

TITRE I. LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

Par leur intervention conjointe, l'État (DRAC Grand Est), le CNC, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg ont pour objectif de concourir à la diversité culturelle en soutenant des œuvres de qualité, en contribuant au renouvellement de la création et des talents en matière cinématographique et audiovisuelle et en accompagnant la filière professionnelle en région.

A l'instar de la Région Grand Est qui a mis en place un soutien sélectif spécifique aux œuvres d'animation, l'Eurométropole de Strasbourg envisage de modifier le fonctionnement de son fonds pour prendre en compte les spécificités de ces œuvres.

I.1. L'émergence et le renouveau des talents

L'avenir de la filière passe par l'accompagnement des auteurs et le renouveau des talents dans leur diversité. L'auteur doit être repéré puis soutenu et accompagné pour créer toute œuvre animée (fiction, animation, documentaire, expérimental et œuvres immersives ou interactives).

I.1.a. Le soutien sélectif à l'écriture

La Région, accompagnée financièrement par le CNC met en œuvre des aides à l'écriture (cinéma – audiovisuel et œuvres immersives ou interactives, en animation, documentaire et fiction en prise de vue réelle), assorties ou complétées par des tutorats assurés par l'Agence culturelle Grand Est, permettant un renforcement de la professionnalisation des auteurs.

I.1.b. Le soutien sélectif au développement

La Région maintient également, accompagnée financièrement par le CNC, des aides au développement au bénéfice des structures de production, dont les objectifs sont doubles :

- pour les producteurs régionaux : permettre d'envisager les coproductions potentielles et les pistes de diffusion, en consolidant des projets en amont de leur mise en production ;
- pour les productions extérieures à la région : de les inviter – idéalement avec leurs auteurs-scénaristes ou réalisateurs - à s'intéresser de manière accrue à notre territoire (décors, talents, prestataires, studios) pour permettre une immersion active et la confirmation des collaborations envisagées.

I.1.c. L'accompagnement d'auteurs via des bourses de résidences proposées en Grand Est

La Région a identifié plusieurs résidences sur son territoire, ouvertes aux auteurs nationaux ou internationaux : les structures accompagnées sont constituées par De l'Écriture à l'image (également soutenue par le CNC après instruction de la DRAC), WOSFabrik pour le Festival War on Screen, SoFilms pour le court métrage, sans exclusivité et avec la possibilité ponctuelle d'accompagner des résidences d'écriture transfrontalières ou internationales.

L'intervention conjuguée de la Région Grand Est permet une offre de résidences qualitative par ses intervenants, immersive par sa durée, largement ouverte en nombre de candidatures mais également accessible en terme du restant à charge des auteurs sélectionnés. Le cofinancement du CNC, selon la modalité du 1€ du CNC pour 2 € de la collectivité intervient sur des bourses de résidence aux auteurs et est versé aux structures.

ACTUALISATION COVID : compte tenu du contexte particulier de l'après-Covid, les auteurs doivent être en mesure de porter des projets ambitieux pour convaincre les producteurs et les diffuseurs. La Région demande aux résidences partenaires d'avoir une attention particulière aux candidatures issues du Grand Est. Elle mène également une réflexion - avec De l'Écriture

à l'Image et/ou la collaboration avec WOSFabrik - pour mettre en place une résidence particulière et complémentaire, en 2020 ou 2021, au bénéfice des auteurs régionaux.

I.1.d. Construire des parcours d'auteurs en Grand Est

La Région a mis un œuvre au sein de l'Agence culturelle un Bureau des Auteurs, dont les missions sont d'identifier, accompagner, orienter, former, tutorer les auteurs, qu'ils soient émergents ou confirmés, qu'ils aient bénéficié d'aides à l'écriture ou non.

Des initiatives « Talents en court » permettent à la Région et/ou au Bureau des Auteurs d'aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques.

Au-delà du seul soutien aux résidences d'auteurs de son territoire, **la Région Grand Est s'engage de façon volontariste en faveur des initiatives d'accompagnement des parcours d'auteurs** (formations et séances de tutorat, ateliers de préparation aux dépôts de dossiers d'aide, accompagnement sur les marchés, masterclass en festivals, ... telles que celles portées par exemple par la Safire) dans les différents champs de la création cinématographique, audiovisuelle et nouvelles écritures (animation, fiction et documentaire) afin de maintenir une diversité d'accompagnements et leur complémentarité.

Par cet accompagnement complémentaire, la Région souhaite mettre en œuvre un parcours d'auteur élargi, qui va de la détection à la mise en réseau, de l'accompagnement à la préparation d'un dossier à l'obtention d'une aide à l'écriture, du conseil sur les résidences et les marchés à l'accompagnement de la recherche d'un producteur.

L'Eurométropole de Strasbourg, si elle ne développe pas de dispositifs proprement dédiés à l'écriture et au développement d'œuvres cinématographiques et/ou audiovisuelles, propose des outils à destination des professionnels de la filière : l'aide structurelle aux entreprises de la filière image du territoire eurométropolitain et le dispositif « Tango & Scan » constituent à ce titre des leviers de développement et d'émergence déterminants dans la mesure où ils accompagnent le développement de catalogues de projets, notamment de jeunes auteurs, et les plans de formation internes aux entreprises (Aide structurelle), et le rapprochement d'opérateurs innovants (Tango & Scan).

Par ailleurs, l'office Europe Créative Strasbourg accompagne les acteurs d'un large territoire Est, en lien avec l'espace transfrontalier, sur l'ensemble des programmes européens (Europe Créative, Erasmus, Europe pour les Citoyens...) propres à favoriser le développement d'initiatives à dimension européenne, et ceci « de l'idée au projet », dans une dynamique d'émergence tant sur le plan artistique, qu'économique, les ateliers proposés et les séminaires organisés tout au long de l'année participant de la formation et de la consolidation des compétences des opérateurs culturels autant que de l'émergence de projets.

Enfin, de façon ponctuelle mais régulière, l'Eurométropole de Strasbourg peut également offrir un accompagnement financier et/ou logistique à plusieurs initiatives de formation au niveau local, national ou européen, également liées au développement de projets et à l'émergence de nouveaux talents, qu'ils soient auteurs / réalisateurs ou producteurs.

I.2. La production d'œuvres cinéma – audiovisuelles – numériques - immersives ou interactives

Grâce à la présence de plusieurs studios d'animation ou de prestataires en postproduction d'animation reconnus et de formations dans le domaine des arts graphiques, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg développent des soutiens sélectifs en faveur de la production des œuvres d'animation.

I.2.a. Les œuvres cinématographiques de courte durée

Le renouvellement des talents et du tissu professionnel passe par la production d'œuvres cinématographiques de courte durée. Ce secteur économiquement fragile reste une étape essentielle dans la structuration d'une filière et le renouvellement des talents.

Ainsi, **la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg** accordent des soutiens sélectifs à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

I.2.b. Les œuvres cinématographiques de longue durée

Fort de son positionnement géographique transfrontalier unique en France, d'une grande variété de décors, d'un tissu dense de techniciens, comédiens, prestataires et ressources expérimentés, **la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg** œuvrent pour le soutien à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée tournées sur ou depuis leur territoire, pour des projets artistiquement forts.

Ainsi, la Région et l'Eurométropole accordent des soutiens sélectifs à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

I.2.c. La production audiovisuelle

Les œuvres audiovisuelles soutenues par les collectivités et le CNC permettent une diversité de l'offre culturelle ainsi que la visibilité de leur qualité, par leur diffusion à l'échelle régionale, nationale et internationale, tout en assurant une activité forte sur le territoire.

A cet égard, la Région et l'Eurométropole sont notamment riches de nombreux auteurs et producteurs, en particulier documentaires, mais également progressivement de fictions, à destination de la télévision et des plateformes digitales adossées à ces chaînes.

La Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg accordent des soutiens sélectifs à la production d'œuvres audiovisuelles, en cofinancement avec le CNC selon les modalités du dispositif de 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

Pour la Région Grand Est, les aides en matière d'animation, de fiction en prise de vue réelle et de documentaire, sont instruites, respectivement, dans des Comités Consultatifs dédiés, avec également les aides au développement correspondantes, permettant une pertinence accrue des avis des professionnels consultés et un suivi du développement et de l'ancrage de ces projets.

I.2.d. Les œuvres numériques

La Région, en partenariat avec le CNC, maintient des aides spécifiques constituées sous forme d'appels à manifestation d'intérêt culturel pour les œuvres numériques découlant de nouveaux usages (narrations interactives, applications mobiles, expériences en réalité virtuelle, etc...) correspondant à des œuvres interactives ou immersives.

La Région accorde également des aides pour le jeu vidéo et pour les actions de structuration autour de ces œuvres innovantes qui nourrissent la diversité culturelle par le croisement des esthétiques.

Afin de mieux repérer les talents créatifs de la région, le soutien aux œuvres numériques intégrera également une aide sélective aux projets de contenus pour les plateformes de partage vidéo n'intervenant pas en cofinancement de ses contenus, à l'instar de l'aide « Talent CNC » pour Youtube, en réfléchissant aux critères d'éligibilité spécifique de ces interventions.

Concernant les œuvres immersives ou interactives, si **l'Eurométropole de Strasbourg** n'a pas développé de dispositifs dédiés à l'écriture et au développement, elle est pleinement engagée dans l'accompagnement de l'émergence de projets «œuvres immersives ou interactives et économie créative » grâce au dispositif « Tango & Scan » porté par la Direction du Développement Économique et de l'Attractivité.

Ce dispositif innovant, désormais étendu sur le territoire du Grand Est vise à encourager les coopérations entre opérateurs de filières diversifiées (implication obligatoire d'un opérateur de la filière numérique). Ce soutien sélectif n'est à ce jour pas fléché sur une filière proprement « cinéma, audiovisuel et numérique », mais plus largement sur les économies créatives. Il entre néanmoins en résonance avec les évolutions successives liées au numérique, qu'il s'agisse de mutations technologiques, de transformations d'usage ou d'innovation économique et sociale.

L'Eurométropole de Strasbourg se laisse la possibilité de créer un dispositif spécifique aux œuvres immersives et interactives en lien avec les nouvelles orientations politiques pour la période 2020-2026.

1.2.e. Les œuvres financées par les télévisions locales

Les télévisions locales jouent un rôle important dans le renouveau de la création : elles prennent le risque de diffuser des œuvres moins formatées et/ou proposées par de jeunes auteurs notamment des documentaires ou des fictions ; elles permettent également l'accès à différentes formes de culture, en particulier pour des publics empêchés en particulier en mettant à l'antenne des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé entre la Région Grand Est et les quatre télévisions locales hertziennes (Alsace 20, Canal 32, Mirabelle TV et Vosges Télévisions), signé initialement en 2017 est reconduit sur la période 2020-2022.

La qualité de leurs choix éditoriaux, notamment en matière de documentaires, est régulièrement saluée par des Etoiles de la SCAM.

La Région Grand Est a confirmé ce soutien indirect mais essentiel à un écosystème local de production. Son intervention financière s'articule autour de 5 volets :

- les achats d'espaces publicitaires (parrainage d'une émission économique, réalisation et diffusion de spots publicitaires) qui font l'objet d'un marché négocié parallèle ;
- la commande d'émissions spéciales du type reportages ;
- le soutien à la co-réalisation, par les quatre chaînes, d'un magazine hebdomadaire d'actualités régionales ;
- Et, avec le soutien du CNC :
 - o l'accompagnement à la production d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants de **grands événements culturels**
 - o l'accompagnement d'œuvres audiovisuelles **ayant un lien culturel fort avec la Région** qui constitue un **effet levier** pour la production de ces œuvres.

Pour permettre aux télévisions régionales mentionnées de devenir des acteurs à part entière de la chaîne de diffusion mais également, en amont, de la chaîne de production de ces œuvres, la Région Grand Est, en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1€ du CNC pour 3€ de la collectivité, leur octroie les moyens d'investir en numéraire dans ces œuvres (coproductions ou pré-achats – œuvres documentaires mais également d'animation et de fiction), permettant :

- une circulation et une visibilité accrue de ces œuvres par le biais des quatre antennes et de leur couverture du territoire du Grand Est ;
- une contribution effective à l'économie de ces œuvres et de leurs producteurs, leur permettant de gagner en qualité artistique et de solliciter les autres co-financements ou co-productions espérés ;
- d'accompagner de façon dynamique le développement d'un écosystème régional, destiné à favoriser, pour les entreprises de production sous forme de société commerciale, l'accès aux diffuseurs nationaux et internationaux.

ACTUALISATION COVID : dans les échanges avec l'écosystème régional, l'un des axes forts de reprise d'une activité dynamique demandée consisterait en une intervention accrue encore en 2020 sur la partie coproductions du COM TV avec plusieurs axes à l'étude : un soutien renforcé aux œuvres d'auteurs et producteurs du Grand Est, une augmentation du minima horaire d'intervention des chaînes, une augmentation du volume de coproductions, un appel à projets spécifique de relance avec des binômes auteurs/producteurs.

Pour leur part, **la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** ont mis en place depuis plusieurs années un contrat d'objectifs et de moyens avec la chaîne Alsace 20, le périmètre du contrat étant articulé sur un enjeu d'accès du plus grand nombre à l'information et aux programmes.

I.3. L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LA STRUCTURATION DE LA FILIERE

I.3.a. Le développement de la filière

Fortes des préconisations issues des Comités Consultatifs de la Culture qui se sont régulièrement déroulés en 2017-2019, **la Région Grand Est** souhaite aboutir – en lien étroit avec Grand Enov – à des propositions concrètes de gouvernance de la filière, avec une définition précise de ses enjeux, son cadre, ses objectifs qui se déclinent à 3 ans autour des défis suivants :

- renforcer le modèle économique et le financement de la filière, notamment par :
 - o un travail d'étude affinée sur la possibilité et les conditionnements du positionnement de la Région Grand Est en tant que coproducteur ;
 - o la concrétisation d'un fonds de dotation régional ;
 - o une campagne régionale et nationale de mécénat et de placement de produits en faveur des œuvres accompagnées par le Grand Est ;
- favoriser l'émergence d'infrastructures et ressources clés (ex. de l'ex Base Aérienne 112) ;
- créer de la valeur par la formation et la recherche ;
- améliorer le marketing de la filière et la visibilité des contenus.

En outre, des actions complémentaires participent au développement de la filière :

- la création de la plateforme Smart Vidéo Grand Est :

Plate-forme vidéo à la demande intelligente à l'échelle régionale pour agréger les contenus des chaînes de télévision locale du Grand Est et de l'ensemble des ayant droits du secteur culturel de la région.

Objectifs :

- o développer et rendre accessible au public des contenus numériques issus de toutes les filières culturelles du GE, incluant le transfrontalier ;
- o augmenter leur rayonnement en développant leur commercialisation, un modèle économique vertueux et des compétences techniques dédiées ;
- o monétiser certains contenus issus du territoire en circuit court favorisant l'audience de longue traîne.

- la transformation de la BA 112 en studios de tournage Cinéma et TV à un rayonnement national et en un lieu fédérant un écosystème dynamique et innovant d'entreprises de la filière Image.

Objectifs :

- o doter la Région d'un outil industriel au rayonnement national autour des tournages de fictions audiovisuelles et cinéma dans des studios ;
- o accompagner la société de production Makever (groupe Médiawan) qui loue la partie studios du site dans la transformation de la friche militaire en véritable studio de tournage afin d'assurer son implantation à long terme ;

- apporter une expertise métier à l'association Terrasolis, bailleur du site qui loue les studios de tournage et commercialise d'autres bâtiments annexe ;
 - créer un écosystème dynamique, innovant et cohérents d'entreprises et de talents du cinéma et de l'audiovisuel profitant des infrastructures de tournage de l'ancienne base aérienne à Reims, la BA 112.
- **le développement de nouveaux outils financiers alternatifs pour l'accompagnement de projets cinéma et audiovisuels** avec une mise en œuvre éclairée par l'expertise d'un Appel à Maîtrise d'Ouvrage initié par GrandEnov et réunissant une société d'investissement spécialisée dans les fonds à impact dans le cinéma, un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit des affaires dans la Culture et une start-up spécialisée dans le placement des marques à impact positif.
- Ce Cabinet a à formuler des propositions de choix, objectifs, procédures, portage, critères, co-existence avec le fonds de soutien et les moyens financiers des Collectivités partenaires du réseau Plato, les moyens à affecter, etc. sur un fonds d'investissement en coproduction, un fonds de dotation pour des projets à dimension sociétale, territoriale et environnementale ainsi qu'un fonds de placement de marque et d'image.

La Région Grand Est poursuit également son soutien à ses opérateurs centres de ressources historiques, tels qu'Image Est, ses trois pôles régionaux d'éducation aux images.

Différentes actions dynamiques et proactives se maintiennent pour permettre des actions de prospection, l'organisation d'EducTour en matière d'animation et de postproduction, le recensement et actualisation de données liées au son (composition musicale, studios, prestations d'enregistrement, etc.).

Avec le soutien du Feder, la Région organise le déplacement de **délégations professionnelles sur les principaux marchés du cinéma et de l'audiovisuel**, avec des prises en charge facilitatrices des participants régionaux (auteurs, réalisateurs, techniciens, producteurs, studios, écoles, festivals, ...).

Pour sa part, **l'Eurométropole de Strasbourg** poursuit son travail d'accompagnement des acteurs de la filière image du territoire grâce à son dispositif d'aide structurelle aux entreprises de production.

Dans une plus large mesure, et sur un dispositif ouvert au niveau national, l'Eurométropole développe depuis 2016 l'office Europe Créative qu'elle porte conjointement avec le Relais Culture Europe et la Commission Européenne pour la consolidation d'un desk français sur deux établissements (Strasbourg et Paris). Le travail du desk sur le volet MÉDIA, notamment en concertation avec Eurimages et l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel, vise à accompagner les porteurs de projets locaux, régionaux et plus largement nationaux, dans une dynamique européenne appuyée sur la dynamique transfrontalière particulière au territoire Grand Est.

Une pépinière de projets Europe Créative, centralisée à Paris et animée conjointement par les offices français, de même que des sessions d'accompagnement individuelles et personnalisées, constituent les outils d'appui aux déposants auprès des programmes européens, tant sur l'ingénierie financière des projets, que sur leur modélisation / design ou que sur leur périmètre de coopération (opérateurs, territoires, réseaux).

Enfin, depuis plusieurs années et ainsi que précisé infra, **la Ville et l'Eurométropole** se réservent la possibilité d'intervenir ponctuellement sur l'accueil de sessions de formation ciblées (écriture, développement, marketing) sur leur territoire, ces formations étant dans leur large majorité soutenues par le programme Europe Créative et de dimension européenne.

I.3.b. L'accueil des tournages de l'Agence culturelle Grand Est

L'action conjuguée du fonds de soutien de la **Région Grand Est et du Bureau d'accueil des tournages – Agence culturelle Grand Est** est essentielle pour tisser un lien constructif avec les scénaristes et les productions œuvrant dans les champs de la fiction, ainsi que ceux d'entre eux qui s'intéressent ou dont on souhaite qu'ils s'intéressent aux multiples opportunités de notre territoire.

Dans un souci d'équilibre de tournages à l'échelle de leur nouveau territoire extrêmement vaste, s'étendant des portes de Paris au Rhin, avec 4 frontières européennes (Belgique, Luxembourg, Allemagne Suisse) et pour lequel les interventions en matière de soutien à la fiction en prise de vue réelle étaient relativement disparates avant la fusion, la Région Grand Est et l'Agence culturelle ont mis en œuvre un **réseau de Collectivités partenaires sous l'intitulé « Plato »**.

Ces Collectivités interviennent en faveur des projets de deux façons :

- d'une part, elles facilitent les possibilités de repérages et accroissent encore la qualité des tournages par l'identification d'un interlocuteur dédié à ces missions sur le territoire même des collectivités partenaires ;
- d'autre part, par abondement du fonds de soutien de la Région, elles sont susceptibles de compléter le financement des productions, en partenariat avec la Région Grand Est et le CNC, dès lors que ces tournages (d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou numériques) les intéressent : sujet, origine de l'auteur ou de la société de production, recours aux décors ou aux prestataires.

Ce réseau est un point d'appui d'excellence au bénéfice des projets. La Région Grand Est est gestionnaire des soutiens en recettes, des votes complémentaires Plato, de la rédaction des conventions correspondantes, des liens avec les équipes de production pour la distribution ou la diffusion des œuvres qu'il permet.

En parallèle, **l'Eurométropole de Strasbourg** a mis en place depuis 1997 un Bureau d'Accueil des Tournages – membre du réseau Film France – dédié agissant comme un guichet unique d'entrée pour toutes les demandes de tournages sur le territoire. Il accompagne et facilite l'accueil des équipes en mettant en relation les producteurs avec les professionnels locaux et en instruisant les demandes en lien avec les différents services de la collectivité. En amont, il fait la promotion des ressources locales de manière à inciter les tournages sur le territoire. Il joue également un rôle important dans l'accompagnement des jeunes professionnels et dans le recueil des besoins logistiques et de formation.

I.3.c. Le pôle Cinéma et Audiovisuel de l'Agence culturelle Grand Est

Le pôle Cinéma et Audiovisuel de l'Agence culturelle Grand Est est naturellement l'opérateur majeur de la Région en terme de :

- Bureau d'accueil des tournages, intégrant toutes les questions de prospection, de valorisation de territoires, d'accompagnement du réseau des techniciens, ...
- Bureau des Auteurs, avec ses actions de détection, d'accompagnements en marchés, de tutorats ...
- et acteur principal du recensement des besoins de formations émanant du terrain.

L'intégralité de ces deux missions est coordonnée avec et accompagnée financièrement par la Région Grand Est.

I.3.d. La formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages

La Région poursuit un soutien à la formation des acteurs professionnels de la filière, et notamment à l'égard de l'association European women's audiovisual (avec une approche dédiée aux femmes actives dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel), de Burstcratch

(avec une identité et une compétence très particulière sur le travail autour du médium pellicule) mais également de l'Agence culturelle (cheville ouvrière des formations notamment de techniciens), intégrant également le Grand Atelier d'Animation, proposé tous les ans, avec une participation et une visibilité très largement nationale par la dimension de ces intervenants. Au cas par cas peuvent continuer à s'envisager également l'accueil de formations européennes ouvertes aux professionnels régionaux notamment en lien avec la Région Grand Est.

ACTUALISATION COVID : la pratique des marchés de films en virtuel oblige à outiller au mieux les porteurs de projet à la recherche de partenaires. Ainsi sont mises en place deux formations spécifiques : l'une sur la rédaction de fiche synthèse de film et l'autre sur la formation au pitch vidéo et à l'entretien professionnel vidéo.

I.4. LE POSITIONNEMENT TRANSFRONTALIER DU GRAND EST

La convention 2020-2022 voit pour la Région Grand Est la **cohabitation des 2 Interregs Cinéma et Audiovisuel** :

- l'un en continuité du préexistant Films en Rhin Supérieur, avec le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat, les deux cantons de Bâle et l'Eurométropole de Strasbourg (CinEuro Rhin Supérieur) ;
- le second, nouveau, avec une partie de la Belgique, le Luxembourg et la Sarre (CinEuro Grande Région).

L'idée est de croiser les axes de ces 2 projets autour des thématiques de l'accompagnement de la création, d'un travail collaboratif sur la diffusion, de partages d'expériences et de pratiques entre fonds de soutien, d'échanges sur la distribution - la diffusion - la valorisation des œuvres soutenues et de mise en œuvre d'actions favorisant des tournages écoresponsables.

De fait, le Forum Alentours renforce son positionnement en tant que manifestation phare – au cœur de l'Europe géographique, de rencontres, d'échanges, de collaborations autour des coproductions européennes, et plus particulièrement transfrontalières du Grand Est.

ACTUALISATION COVID : l'édition 2020 a été maintenue sur ses dates initiales mais s'est tenue en ligne, avec l'organisation de rendez-vous, pitches et conférences / masterclasses.

La Région poursuit par ailleurs son concours pour l'amélioration du fonctionnement et de la visibilité des deux fonds de co-développement :

- Fonds de co-développement Grande Région (avec les partenaires de l'Interreg CinEuro Grande Région)
- Fonds de co-développement de séries audiovisuelles franco-allemandes, auquel participe également le partenaire allemand de l'Interreg Rhin Supérieur pour le Bade-Wurtemberg.

La Région poursuit son engagement au sein de CineRegio et ses différentes branches d'échanges à l'échelle européenne (documentaire, animation, écoresponsabilité, ...).

L'Eurométropole de Strasbourg est, quant à elle, investie dans cet axe de développement par :

- le prolongement des actions « marché » et « accompagnement des déposants » de l'office Europe Créative Strasbourg, notamment en lien avec la pépinière de projets Europe Créative (Paris) suivie par les deux établissements du desk Europe Créative France ;
- la poursuite par les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg de l'accompagnement des acteurs culturels en général et des acteurs de la filière image en particulier vers les programmes structurels européens FSE et FEDER, ceux-ci constituant des leviers de structuration déterminants pour la filière et le développement de ses différentes composantes.

TITRE II. LE SOUTIEN À LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

2.1. SOUTIEN AUX FESTIVALS

Respectivement pour leurs territoires, **le CNC** après instruction de **l'État (DRAC Grand Est)**, **la Région Grand Est**, **la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** partagent les mêmes objectifs concernant les manifestations et festivals. Il s'agit de :

- participer à l'aménagement culturel du territoire ;
- participer à l'animation culturelle cinématographique du territoire : le cinéma permet une ouverture culturelle par la rencontre humaine, l'échange et la convivialité ;
- promouvoir l'exposition des œuvres les plus exigeantes ;
- participer à la découverte et à l'accompagnement des jeunes talents en participant à leur insertion professionnelle par la rencontre entre créateurs, diffuseurs et publics ;
- consolider une image de diversité et de vitalité des filières sur le territoire en matière de création, d'innovation et de rayonnement culturel, notamment concernant les mutations d'usage et le développement des publics ;
- favoriser l'accès à de nouveaux réseaux de diffusion et à de nouvelles opportunités professionnelles pour les acteurs de la filière ;
- participer à la promotion des équipes artistiques en région et au-delà ;
- promouvoir le territoire comme terre de création artistique, d'expérimentation et d'innovation ;
- soutenir des manifestations permettant, en région, le croisement des professionnels régionaux, des différents champs et esthétiques, aguerris et en voie de professionnalisation, via des ateliers, masterclass, conférences dédiées.

La Région porte une attention particulière aux manifestations et festivals soutenus ayant :

- un rayonnement artistique potentiel susceptible de générer de nouveaux flux touristiques, dans une approche que la Région souhaite renforcer par rapport à l'éco-responsabilité de ces manifestations ;
- une vitrine de la création en région, permettant aux publics jeunes, et en particulier aux Jury Jeunes et aux Services Civiques Cinéma et Citoyenneté – accompagnés par la Région, d'apprendre à aborder ces œuvres en les appréciant de façon critique, avec une approche privilégiée du monde professionnel qui les fabrique, les défend et les promeut.

Enfin à cela s'ajoute une politique tarifaire spéciale pour le jeune public rendu possible grâce à la Carte Jeun'Est.

Pour l'État (DRAC Grand Est), les manifestations et festivals de cinéma permettent la rencontre avec les œuvres pour tous les publics, et favorisent le dialogue, l'échange et partant, la liberté d'expression et l'exercice d'une citoyenneté active.

Compétentes en la matière, ce sont les communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg qui soutiennent financièrement les festivals se déroulant sur leur territoire.

2.2. AUTRES ACTIONS DE DIFFUSION CULTURELLE ET DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

Outre les festivals et manifestations, **la Région Grand Est** conserve toute son attention aux structures qui constituent les maillons essentiels de l'animation des territoires, en intervenant en appui de leurs programmations annuelles, plus particulièrement en milieu rural et

itinérantes, avec des projections le plus souvent accompagnées de leurs équipes, d'ateliers, de rencontres, d'échanges, etc...

Sans que les initiatives soutenues sur le territoire de **l'Eurométropole de Strasbourg** ne s'inscrivent systématiquement dans les dispositifs nationaux de diffusion culturelle, la collectivité est, comme l'État (DRAC Grand Est), activement engagée dans la diffusion culturelle auprès des publics spécifiques, à la fois en termes de programmation cinématographique et audiovisuelle, et en termes de pratique artistique liée aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

En tout état de cause, **les services de la Ville et l'Eurométropole** poursuivent des objectifs convergents d'appropriation par les publics les plus éloignés de la culture, sur les champs du savoir, de la connaissance et de la citoyenneté.

Outre les dispositions prises au titre des quartiers politique de la ville (QPV), parmi les « outils partagés » mis en place de longue date par la collectivité, le cinéma L'Odyssée et la Maison de l'Image jouent un rôle déterminant.

A l'initiative du CNC, plusieurs opérations nationales permettent de faire découvrir au public des œuvres appartenant à un genre particulier (**Mois du film documentaire**, la **Fête du Court métrage**, la **Fête du cinéma d'animation**, **Images en mémoires**, **Images en miroirs**). Ces opérations sont relayées sur les territoires par l'État et la Région, en lien également avec les exploitants du territoire dont certains s'emparent de ces opérations.

Le CNC s'engage dans de nombreuses opérations de diffusion culturelle vers des publics en difficulté d'accès à la culture (Cinéma solidaire¹, Résonance culture²...).

L'État (DRAC Grand Est) favorise une diffusion culturelle à destination de publics spécifiques, dits les plus éloignés des pratiques artistiques (prisons, hôpitaux, quartiers défavorisés...). Ainsi, des conventions spécifiques sont signées avec l'Agence Régionale de Santé (Culture/Santé et Culture/Hôpital) ou la Direction interrégionale des Services Pénitentiaires (Culture/Justice). L'objectif est d'ouvrir un accès à la culture à ces publics empêchés.

2.3. ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DE LA DIFFUSION DES ŒUVRES SOUTENUES

La Région Grand Est s'est fortement engagée sur une **mission « diffusion »**, prioritairement sur les œuvres cinématographiques de longue durée- qui permet, dès le tournage, de sensibiliser les exploitants du territoire aux projets tournés en région pour favoriser leur circulation et leur visibilité ultérieure (lien tissé également via la publication régulière du #Bulletin).

Comme les visites de plateau ont pu se mettre en place progressivement pour les exploitants, l'association de classes à option cinéma doit être favorisée en lien avec les Pôles régionaux d'éducation aux images et le Bureau d'Accueil des Tournages.

¹ **Cinéma solidaire** est une opération pilotée par le CNC dont l'objectif est de proposer des projections de films aux personnes les plus démunies (associations d'aide aux sans domiciles fixes, aux sans-papiers, personnes détenues, ...).

² Par ailleurs, le CNC soutient l'association **Résonance culture** pour son centre ressources et, en 2016, pour la mise en place du nouveau dispositif **Images en mémoire**, **Images en miroir**, qui s'adresse aux publics sous-main de justice (majeurs et mineurs) et aux habitants des quartiers populaires. Dans le cadre d'ateliers de création partagée, des réalisateurs accompagnent des participants amateurs dans un processus d'appropriation des images d'archives proposées par l'INA et le CNC.

De la même façon, des liens restent à définir encore (ou sont à valoriser à chaque niveau), pour une meilleure appropriation par chacun, entre Collectivités du réseau Plato, Bureau d'Accueil des Tournages, services civiques Cinéma et Citoyenneté, classes de Lycéens et apprentis au cinéma avec l'appui et la coordination des Pôles Régionaux d'Education aux Images, voire des exploitants de proximité des tournages accueillis.

La Région souhaite réfléchir à un dispositif – en collaboration avec les Pôles régionaux d'éducation aux images - autour du film de genre, sur la base de ses atouts existants : deux festivals d'envergure internationale, deux jury-jeunes associés, une résidence de courts métrages de genre, plusieurs courts et longs métrages soutenus dans ces thématiques.

A partir de l'expérience Panorama de Focus Films Grand Est sur le documentaire (que la Région souhaite maintenir et conforter), il s'agit de décliner cette opération par rapport aux courts métrages tournés ou produits en région, qui peinent encore à trouver une visibilité systématique.

Ce genre permet un lien entre de nouveaux publics, les talents souvent émergents pour lesquels le court-métrage est un laboratoire d'expériences, le Bureau d'accueil des Tournages, les résidences de courts métrages sur le territoire, les Collectivités Plato (souvent partenaires de ces projets de tournage) et les festivals programmant des sections de courts métrages régionaux.

La Région est aussi naturellement particulièrement vigilante à la place que peut prendre la **future plateforme de valorisation des productions régionales**, portée par les chaînes de télévision régionales et accompagnée par Grand Enov (Smart Vidéo Grand Est), dans un contexte où elle cristallise de nombreuses attentes comme vitrine des forces vives du territoire, outil de valorisation des sociétés de productions et de leurs productions, outil de référencement de la production régionale, etc..

ADAPTATION COVID : suite aux discussions transverses durant la crise du Covid par la DRAC et la Région, le contour de la Plateforme SVOD a évolué car il intègre désormais tous les secteurs culturels qui ont pris conscience des enjeux du numérique pour la captation des publics, dans un souci de diversifier les contenus issus du territoire en circuit court et de favoriser le marketing croisé sur la captation de spectacles vivants et les sorties cinéma, les festivals ou les séries tournées en Grand Est (marketing physique et numérique).

Sur leur territoire, **la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** accompagnent la circulation des œuvres et de nombreuses initiatives de diffusion culturelle (ateliers de programmation, cycles thématiques dédiés, cinémathèque). Parmi les opérations d'ores et déjà mises en œuvre et qui tendent à être développées davantage, les œuvres soutenues par l'Eurométropole de Strasbourg sont mises à la disposition des publics de l'ensemble du réseau des médiathèques de l'Eurométropole et font l'objet de programmations régulières en avant-première au cinéma L'Odyssée.

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite développer ses partenariats pour une meilleure diffusion culturelle sur son territoire des œuvres soutenues et accompagne la communication des actions portées par ces partenaires.

2.4. POLES RÉGIONAUX D'ÉDUCATION AUX IMAGES

La Région Grand Est s'appuie sur son nouvel espace géographique, sur 3 opérateurs désormais labellisés :

- Le Récit pour le territoire alsacien depuis la mi-2016 (auparavant Alsace Cinémas) ;
- Imag'Est pour le territoire lorrain ;
- Le BlackMaria pour le territoire champardennais associant Télé Centre Bernon et la Pelliculeensorcelée.

Comme espéré, cette équité infra-territoriale facilite une **montée en puissance équilibrée des collaborations et mutualisations** et la Région accompagne toutes les initiatives collaboratives entre ces opérateurs du territoire, en particulier dans le champ des festivals, de la diffusion, de l'éducation à l'image.

Les structures partenaires élaborent ainsi tous les ans, un travail commun autour de la programmation d'une œuvre de la liste régionale de « Lycéens et apprentis au cinéma », sa sélection, l'élaboration des documents pédagogiques et sa rencontre avec les lycéens et apprentis du territoire.

Pour mémoire, prenant la mesure de la responsabilité des collectivités territoriales quant aux enjeux de l'éducation aux images, dans une action à périmètre régional, mais également comme un véritable service public de proximité (notamment en lien avec plusieurs objectifs prioritaires des QPV), **la Ville de Strasbourg** soutient depuis plusieurs années le pôle régional d'éducation aux images situé sur son territoire.

La DRAC Grand Est a permis aux pôles existants d'émerger, de se structurer et d'affirmer leurs missions, y compris dans leurs modalités de collaboration.

2.5. LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA

L'éducation à l'image s'appuie notamment sur des dispositifs nationaux, dont le CNC est à l'origine, visant à donner aux élèves, de la maternelle à la terminale, une culture cinématographique par la fréquentation des œuvres et des créateurs. Quatre opérations ont ainsi vu le jour : « Ecole et Cinéma », « Collège au Cinéma », « Lycéens et apprentis au Cinéma » ainsi que les enseignements obligatoires et facultatifs de spécialité cinéma-audiovisuel en série L des lycées. Elles sont fondées sur des principes identiques : la découverte des films en salle de cinéma, la rencontre avec des professionnels et les métiers du cinéma et de l'audiovisuel et le travail pédagogique conduit par les enseignants et les partenaires culturels à partir de documents réalisés spécialement à leur intention.

Le CNC finance les coordinations nationales des dispositifs que la Région et l'État (DRAC Grand Est) mettent en œuvre sur le territoire régional

Pour sa part, **la Région** soutient financièrement - au titre de centres de ressources - différentes structures réparties sur le territoire régional pour la mise en œuvre des dispositifs nationaux d'éducation à l'image, et en particulier **Lycéens et Apprentis au cinéma** et **Passeurs d'Images**.

La Région Grand Est soutient ces partenaires pour continuer à afficher un taux d'adhésion à ces dispositifs supérieur à la moyenne nationale. Elle favorise et accompagne financièrement les initiatives communes de mutualisation telles qu'ont déjà pu les pratiquer ou souhaitent le faire ces opérateurs régionaux : plaquette commune ou déclinée de présentation du dispositif, choix en commun des œuvres en liste régionale, programme concerté d'œuvres cinématographiques régionales de courte durée, documents pédagogiques d'accompagnement des œuvres et formations d'enseignants, déclinaisons de formations, ...

L'un des chantiers majeurs de la nouvelle convention consiste à rapprocher les Collectivités du réseau Plato et les trois pôles régionaux d'éducation aux images en proximité géographique pour permettre des échanges et de nouvelles initiatives en lien notamment avec les accueils de tournages sur ces territoires (rencontres techniciens-élèves, visites de plateaux, participation aux avant-premières, travail sur un programme de courts métrages régionaux soutenus par les Collectivités Plato, ...).

La Ville de Strasbourg, par l'intermédiaire du cinéma L'Odyssée participe activement, sur le territoire de l'Eurométropole, au développement des dispositifs nationaux à destination des publics scolaires, cette mission étant définie comme prioritaire dans le cahier des charges de

la délégation de service public prenant fin en 2021. En outre, et l'établissement bénéficie de la labellisation Art et Essai « Jeune public » du CNC.

L'État (DRAC Grand Est) finance et accompagne techniquement et pédagogiquement, avec les Inspections d'Académie / Rectorat, les coordinations qui œuvrent à l'échelle départementale ou des territoires des ex-régions.

2.6. CINÉ-CLUBS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le CNC a souhaité relancer en s'appuyant sur les jeunes du service civique la tradition des ciné-clubs dans les collèges et les lycées, qui a permis à tant de générations de découvrir, d'aimer le cinéma et d'en tirer un regard curieux et critique sur le monde.

Formés notamment par les pôles régionaux d'éducation aux images, les jeunes en service civique peuvent se rapprocher des médiateurs des salles pour relancer les ciné-clubs et peuvent les aider dans l'animation de la salle permettant ainsi de faire un pont entre les jeunes, la salle et les dispositifs d'éducation à l'image.

La Région Grand Est en partenariat avec le CNC depuis 2017, contribue financièrement (via un soutien direct à Unis-Cité) au déploiement, sur son territoire, de services civiques Cinéma et citoyenneté.

La Région Grand Est a pour objectifs d'améliorer et de fluidifier le dispositif par l'implication croisée des différents opérateurs : Unis-Cité et les jeunes services civiques, mais également les pôles régionaux d'éducation aux images, les établissements scolaires et les Collectivités Plato de départements bénéficiant du dispositif.

Par ailleurs, **l'Eurométropole de Strasbourg**, par l'intermédiaire de ses communes membres, tant sur les dispositifs de soutien liés à l'action culturelle que sur les soutiens liés aux quartiers prioritaires de la ville (QPV), soutient plusieurs initiatives de programmation indépendantes, notamment dédiées à la diffusion du cinéma documentaire et/ou à l'accès des jeunes publics aux cinématographies de qualité. L'ensemble de ces initiatives poursuivent des objectifs convergents en matière d'éducation aux images, d'accès du plus grand nombre aux cinématographies de qualité et à la pratique de création.

En écho aux dispositifs en temps scolaire, le cinéma L'Odyssée est clairement engagé dans une programmation par ciné-clubs thématiques, impliquant tant les jeunes publics, que les publics seniors, mais également des ciné-clubs thématiques articulés autour du rituel cinématographique et de son partage.

2.7. PASSEURS D'IMAGES ET DES CINES, LA VIE

Le CNC a mis en œuvre deux dispositifs hors temps scolaire, **Passeurs d'images**, en direction des publics en difficulté d'accès aux pratiques cinématographiques et **Des cinés, la vie !**, destiné à sensibiliser à l'image et à la citoyenneté les mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire.

Passeurs d'images offre sur tout le territoire un accès au cinéma et à l'audiovisuel, par des projections et des ateliers, notamment à destination des publics éloignés de l'offre culturelle (quartiers prioritaires, zones rurales...).

La réussite de ces opérations repose sur un partenariat entre les ministères chargés de la culture et plus particulièrement des Directions régionales des affaires culturelles, de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la politique de ville, de la justice, de la santé et de la jeunesse et des sports ainsi qu'avec les collectivités territoriales et les professionnels du cinéma.

Le CNC finance la coordination nationale de ces dispositifs que la Région et l'État (DRAC Grand Est) mettent en œuvre sur leur territoire. La Région et l'État (DRAC Grand Est) en coordination avec le CNC, décident de prolonger leur partenariat pour développer **Passeurs d'images** en coopération avec les autres services ministériels concernés.

La Région Grand Est soutient financièrement les structures mobilisées pour la mise en œuvre des actions du programme « Passeurs d'Images » sur son territoire (publics ayant des difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques, dans le cadre de leurs activités hors temps scolaire), avec la particularité de mises en œuvre différenciées entre ces opérateurs, prenant en compte un historique, des territoires et des populations différentes dans leurs besoins.

Dans le cadre des quartiers prioritaires de la ville (QPV), autant que dans le cadre de nombreux projets associatifs portés par des acteurs de l'éducation à l'image, de la jeunesse ou des solidarités, **l'Eurométropole de Strasbourg**, par l'intermédiaire de ses communes membres, est partenaire de nombreux projets concernés par le programme « Passeurs d'Images ».

TITRE III. SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

La France possède un parc de salles unique au monde au vu de sa densité, de sa singularité et de sa diversité grâce à une politique de soutien ininterrompu depuis plus de cinquante ans. Ce parc enregistre un haut niveau de fréquentation, témoignant de la vitalité du 7^{ème} art auprès du plus grand nombre.

Le Grand Est compte 120 établissements cinématographiques dont 64 classés Art et Essai, soit 53 % du parc, et 22 multiplexes. Le nombre d'écrans sur le territoire s'élève à 448 pour une fréquentation de 14,45 millions d'entrées, représentant plus de 95 millions d'euros de recettes en 2018. Le pourcentage du nombre d'écrans proposant des films Art et Essai et quant à lui identique à la moyenne nationale (42,2%) et représente une proportion plus importante de séances en Grand Est qu'au niveau national. La fréquentation est principalement portée par la génération des quinquagénaires et plus, représentant 33.6 % des spectateurs. Les taux de fréquentation par âges correspondent sensiblement à celui de la moyenne nationale avec un taux légèrement plus bas de la participation de la tranche d'âge 15-24 ans que la Région souhaite voir revenir en salle.

Le territoire compte également 4 circuits itinérants (2 en Alsace, 1 en Champagne-Ardenne, 1 en Lorraine) et compte 2 réseaux de salles (Alsace Cinémas et Aciest).

3.1. SOUTIEN A UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIÉ

Le CNC soutient le secteur de l'exploitation pour assurer le maintien sur l'ensemble du territoire d'un réseau dense et moderne de salles facilitant l'accès du public aux œuvres à travers des aides à l'investissement et au fonctionnement. Il soutient les salles qui offrent une programmation art et essai.

Par ailleurs, l'IFCIC, grâce à un mécanisme de garantie bancaire contribue à l'ensemble des besoins de financement des exploitants de salles de cinéma. Depuis 2015, afin de contribuer au maintien, en France, de la diversité du réseau de salles, le CNC a confié à l'IFCIC la gestion d'un mécanisme de soutien aux opérations de reprise de salles de cinéma (*prêts participatifs et garantie bancaire majorée*).

L'État (DRAC Grand Est), service instructeur des commissions départementales d'aménagement cinématographique, contribue, par les éclairages qu'elle apporte aux membres votants de ces commissions, au maintien des équilibres entre formes d'exploitation cinématographiques et de la diversité des œuvres proposées au spectateur.

Outre ces dispositifs de soutien, le CNC accompagne les associations nationales qui favorisent la rencontre du public avec les œuvres et font la promotion de la diversité de la création cinématographique et audiovisuelle : Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE), Groupement national des cinémas de recherche (GNCR), Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID), Agence du Court métrage (ACM).

Le CNC soutient également l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) qui, outre son rôle visant à favoriser l'accès des salles aux films d'exclusivité ou de patrimoine, peut également fournir des conseils (Diagnostics, études de plan et de faisabilité, mission d'expertise pluriannuelle sur le suivi d'un projet), à la demande des collectivités territoriales qui le souhaitent, des études cinématographiques territoriales dans le cadre de l'aménagement de leurs territoires.

L'ADRC est enfin une association diligentée par le CNC pour les conseils dans des projets de créations, rénovations ou extensions des cinémas se situant dans les communes du Plan Action Cœur de ville et, plus largement, des communes qui s'engagent dans une opération de revitalisation de leur territoire dans les conditions prévues à l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

Aide aux salles de cinéma et soutien aux réseaux de salles

La Région Grand Est devrait poursuivre l'accompagnement de ses salles en matière d'investissements, comme elle l'a fait depuis 2017. Elle devrait en particulier étudier avec vigilance l'accompagnement possible au renouvellement du matériel de projection numérique (accompagné par les Régions au début des années 2010).

Le CNC et les Régions ont fortement contribué, à hauteur de près de 100 millions d'euros, à la numérisation, à compter de 2010, du parc des salles de cinéma qui n'étaient pas à même de financer cette importante mutation technologique avec les seules contributions des distributeurs imposées par la loi.

Du fait de leur obsolescence, ces équipements de projection devront prochainement être renouvelés. Et, comme les travaux de l'Observatoire de la petite et moyenne exploitation mis en place par le CNC l'ont montré, il ne fait nul doute qu'une large part des exploitations de taille petite ou moyenne auront besoin d'un soutien financier des pouvoirs publics, au premier rang desquels les Régions et le CNC, pour faire face à cet investissement naturellement indispensable pour la pérennité de leur activité.

Le CNC va mettre en place, à compter de 2021, un dispositif d'aide spécifique permettant, en complément des apports propres des exploitants, du soutien automatique à l'exploitation et des aides des Régions, de financer ce renouvellement des équipements de projection.

La Région et le CNC après instruction de **l'État (DRAC Grand Est)** favorisent la structuration de réseaux de salles de cinéma, dans le but de développer la mutualisation des ressources, l'innovation et le partage d'expériences entre exploitants dans la perspective de renforcer le travail de chaque salle dans le respect de son identité. Ils soutiennent également l'activité des circuits itinérants, fragiles depuis le nécessaire passage au numérique. Des rencontres des circuits itinérants ont été mises en place dès 2017 afin de sensibiliser les communes sur l'intérêt d'accueillir sur leur territoire des projections portées par ces circuits.

Par ailleurs, la Région Grand Est a largement investi le champ du soutien indirect aux salles via son dispositif Jeun'Est et ses avantages « cinéma » proposés aux jeunes pour l'achat de leurs billets.

ACTUALISATION COVID : ce dispositif a d'ailleurs été renforcé (à hauteur de 200000 € pour permettre de proposer, du 22 juin au 02 décembre, 5 billets de cinéma à 1 € pour tous les jeunes du territoire et bénéficiaires des missions locales via l'opération « Ma place de ciné à 1€ »).

L'Eurométropole de Strasbourg a mis en place un fonds de concours aux grandes salles de spectacle de son territoire dont plusieurs organisent de manière régulière des projections d'œuvres cinématographiques.

Par ailleurs, la loi Sueur (loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités territoriales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques) offre la possibilité aux communes d'attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles cinématographiques dans le cadre d'une convention conclue entre la ou les collectivités territoriales et l'exploitant et sous réserve de certaines conditions. Ainsi, sans mettre en place de dispositif particulier, les communes de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent, à l'instar de Strasbourg en 2020, soutenir les salles de cinéma qui en font la demande.

Pour mémoire, **la Ville de Strasbourg** est propriétaire du cinéma L'Odyssée, établissement cinématographique remarquable, fondé en 1913 et inscrit à l'inventaire du Patrimoine. L'établissement de deux salles est labellisé « Art et Essai » et « Europa Cinémas » (objectifs impératifs du contrat d'affermage) et est, depuis 2013, équipé de doubles dispositifs de projection numérique et argentique. La gestion et l'animation de cet établissement sont actuellement confiées par voie de délégation de service public (DSP) à un opérateur privé.

3.2. SOUTIEN A L'ANIMATION CULTURELLE DE LA SALLE PAR L'EMPLOI DE MÉDIATEURS

Parce que la salle de demain passe par l'humain, la Région et le CNC aident les salles de proximité à se développer en contribuant au financement d'emplois de médiateurs. Ces emplois sont consacrés à l'animation, à la recherche de public et à la communication. Ils peuvent être mutualisés entre plusieurs salles notamment par l'intermédiaire des associations régionales de salles.

L'intervention de **la Région, en partenariat avec le CNC**, est constituée d'un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel, pour la mise en œuvre d'actions innovantes en faveur de la médiation en salle de cinéma, et plus particulièrement en direction des publics jeunes.

Dans le cadre de la présente convention, la Région a pour objectif de mieux définir ou d'adapter cette aide aux besoins accrus des salles pour maintenir les salariés en place ou mutualiser ces salariés en charge de cette animation et des relations avec les publics, actions essentielles pour continuer à attirer les spectateurs en salle et former les cinéphiles de demain.

TITRE IV. ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE

4.1. ACTIONS DE COLLECTE, CONSERVATION, RESTAURATION, VALORISATION DU PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE, PROFESSIONNEL ET AMATEUR

Afin de promouvoir une offre cinématographique comprenant les œuvres de patrimoine et d'en assurer la valorisation, le CNC mène une politique patrimoniale nationale et internationale et soutient sur de nombreux territoires des actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique mises en œuvre par des cinémathèques ou des associations œuvrant dans ce secteur.

La Région Grand Est et les collectivités Ville et l'Eurométropole de Strasbourg disposent en la matière de potentiels importants (archives sur la mémoire industrielle, ouvrière, de la première guerre mondiale) et entendent développer sa valorisation :

- pour le territoire lorrain, les fonds gérés par Image Est, constitués depuis les années 1970, sont d'une richesse et d'une diversité remarquables qui comptent parmi les plus importants de France et qui couvrent aussi bien la Lorraine que l'Alsace ou la Champagne-Ardenne ;
- pour le territoire alsacien, Mémoires des Images Réanimées d'Alsace a entrepris depuis 2009 de développer une activité de collecte, de traitement, de conservation et de valorisation des films amateurs d'Alsace.

Une dynamique est aujourd'hui en œuvre, l'association menant de front la collecte et la sauvegarde des archives, mais également leur valorisation dans des opérations événementielles de diffusion. À noter que l'ensemble des fonds de MIRA est versé aux Archives départementales, ce qui sécurise la conservation physique des documents et la préservation juridique des droits.

L'étude commandée par le Région Grand, l'État (DRAC Grand Est), le CNC et la Communauté d'Agglomération d'Épinal en 2016 avait confirmé la nécessité d'assurer la continuité de la conservation et valorisation des fonds patrimoniaux dans le Grand Est et de garantir à moyen terme et long terme une structuration pérenne de ce volet patrimonial en lien avec les acteurs identifiés de la région Grand Est.

Pour mémoire, **la Région Grand Est** a ainsi fortement accru son aide à ces deux opérateurs..

La Ville de Strasbourg soutient financièrement le projet de cinémathèque MIRA depuis 2011. Il s'agit pour la collectivité d'accompagner la dynamique aujourd'hui à l'œuvre, l'association menant de front la collecte et la sauvegarde des archives, mais également leur valorisation dans des opérations régulières de diffusion événementielle. L'association est installée à la « Maison de l'Image », lieu-outils dédié à l'éducation aux images et au patrimoine audiovisuel et cinématographique.

